

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°47

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Date de convocation : 22/11/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

Absents : M. INDA (pouvoir à M. LASSALLE), Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER), M. CATTOEN, M. BOUILLEAU, M. ARDILLEY, Mme ROURE,

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Claude LASSALLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier les prévisions budgétaires ainsi que suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE-COMPTES	INTITULE	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement	Dépense	012-6411	Personnel titulaire	35 000.00	
Fonctionnement	Dépense	012-6413	Personnel non titulaire	6 000.00	
Fonctionnement	Dépense	012-64168	Emplois d'insertion	5 000.00	
Fonctionnement	Dépense	012-6450	Charge de sécurité sociale	8 000.00	
Fonctionnement	Dépense	023-023	Virement à la section d'investissement		21 700.00
Fonctionnement	Recette	013-6419	Remboursement de personnel	12 255.00	
Fonctionnement	Recette	70-7022	Coupe de bois	2 500.00	
Fonctionnement	Recette	70-7066	Redevance de service	3 000.00	
Fonctionnement	Recette	731-73123	Droit de mutation	2 558.00	
Fonctionnement	Recette	74-74718	Aménités rurales	11 987.00	
Investissement	Recette	021-021	Virement de la section de fonctionnement		21 700.00
Investissement	Dépense	23-2313	Constructions		26 000.00
Investissement	Dépense	21-21571	Matériel roulant	4 300.00	

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 10 décembre 2024

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD



Affiché le 10 décembre 2024

La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.